

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2025

LUTTER CONTRE LA DISPARITION DES TERRES AGRICOLES ET RENFORCER LA
RÉGULATION DES PRIX DU FONCIER AGRICOLE - (N° 1027)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Dufau

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des troisième et quatrième alinéas »,

les mots :

« du quatrième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une incohérence.